

REPUBLIQUE ET



CANTON DE GENEVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/359/2010

ATAS/342/2010

ARRET

**DU TRIBUNAL CANTONAL DES
ASSURANCES SOCIALES**

Chambre 5

du 31 mars 2010

En la cause

Monsieur R_____, domicilié à CELIGNY

recourant

contre

OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE
GENEVE, sis rue de Lyon 97, GENEVE

intimé

**Siégeant : Maya CRAMER, Présidente; Christine BULLIARD MANGILI et Monique
STOLLER FÜLLEMANN, Juges assesseurs**

Attendu que M. R_____ a recouru le 27 janvier 2010 contre une communication du 18 janvier 2010 de l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Genève;

Qu'il a retiré son recours, par courrier du 16 mars 2010.

**PAR CES MOTIFS,
LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait du recours.
2. Raye la cause du rôle.

La greffière

La Présidente :

Claire CHAVANNES

Maya CRAMER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le